



Interview d'**Anne Royer-Moës**, directrice adjointe Recherche et de **Bénédicte Hérissé**, chargée de mission mécénat au Département partenariat et innovation du CHU de Nantes et responsable de gestion administrative de l'Institut fédératif des addictions comportementales (IFAC).

1- Le CHU de Nantes recevait déjà des fonds provenant de donateurs privés. Pourquoi avoir décidé de créer un fonds de dotation ? Qu'est-ce que cette création va changer pour les donateurs ?

Le Fonds de dotation du CHU de Nantes a été créé en 2014 à l'initiative de l'établissement afin de favoriser et de faciliter les dons en faveur de l'hôpital, au service de projets d'intérêt général.

Cette structure indépendante, bénéficiant d'une gestion de droit privé, a pour mission la collecte de dons en faveur des projets du CHU de Nantes pour :

- Améliorer l'accueil et le confort des patients et de leurs proches ;
- Développer la recherche et l'innovation médicale ;
- Investir pour imaginer l'hôpital de demain.

Une équipe dédiée au mécénat au sein de la Direction de la Recherche, en lien avec le pôle Patient, Attractivité, Communication, Qualité (PACQ) du CHU, a permis de développer et de structurer les actions de « fundraising » au sein de l'hôpital grâce à l'accompagnement des professionnels porteurs de projets dans le financement de leurs actions, pour s'inscrire dans une démarche prospective. En 3 ans d'exercices pleins, le Fonds de dotation a pu récolter 1,2 millions d'euros de dons.

Par ailleurs, en cohérence avec les valeurs inhérentes à un hôpital public, une charte du mécénat a été rédigée pour présenter, en toute transparence, les conditions d'acceptation du don d'un mécène, les engagements de l'établissement en matière de gestion des dons, ainsi que le respect par le mécène de la gestion du Fonds de dotation du CHU de Nantes.

C'est donc une garantie supplémentaire apportée aux mécènes à la hauteur de leur engagement (démarche de transparence, traçabilité des dons sur un compte dédié pour l'action choisie).

Cette démarche participe également à l'ouverture du CHU de Nantes sur son territoire avec les acteurs économiques, culturels et sportifs de la métropole nantaise grâce à des actions de communication et de mécénat.

2- Le baromètre du mécénat d'entreprise¹ réalisé par CSA pour le compte d'Admical montre que la santé, choisie par 18% des entreprises mécènes, recueille 10% du budget du mécénat d'entreprise, soit environ 350 millions d'euros. Quelles sont les actions menées par le fonds de dotation du CHU de Nantes qui pourraient encourager les entreprises et mécènes particuliers à financer des projets ?

Nous avons lancé récemment notre première campagne de « crowdfunding » pour permettre l'installation de « [Distributeurs d'Histoires Courtes©](#) » dans différents lieux d'accueil et d'attente du CHU de Nantes pour les patients et usagers.

C'est typiquement le genre d'actions dans lesquelles les entreprises peuvent s'investir en faisant un abondement à la campagne de « crowdfunding » qui viendra compléter les dons du grand public.

Nous sommes par ailleurs très investis dans le développement de nos réseaux et en connexion forte avec les entreprises du territoire métropolitain et régional (grâce notamment à notre rapprochement avec la CCI de Nantes-St Nazaire) afin de leur proposer de nous accompagner sur le financement de projets portés par les cliniciens et chercheurs du CHU de Nantes, afin d'améliorer le bien-être des patients et de leur entourage et de développer la recherche.

Nous organisons également tous les ans un temps fort durant lequel nous faisons part aux mécènes et futures mécènes du Fonds de dotation de toutes les actions menées et des projets qui ont pu voir le jour grâce à leur soutien et leur générosité.

3- Concrètement, si une entreprise ou un particulier veut faire un don que doit-elle faire ?

Les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans des actions de mécénat peuvent nous contacter au Fonds de dotation : fondsdedotation@chu-nantes.fr ou par téléphone au 02 53 48 28 39.

Nous leur ferons part des **projets portés par le Fonds de dotation** pour lesquels nous recherchons des financements et elles pourront choisir le projet qu'elles souhaitent soutenir.

Un [formulaire de don en ligne](#) est également disponible sur le site web du CHU de Nantes afin que les particuliers et les entreprises puissent faire un don du montant de leur choix et pour la cause ou le service qu'ils auront choisi de soutenir s'ils le souhaitent.

Faire un don au Fonds de dotation permet de bénéficier d'une réduction fiscale. Elle est de 66% du montant du don pour un particulier et de 60% pour une entreprise. Un reçu fiscal est transmis automatiquement à chaque don.

¹ Admical/Entrepreneurs de mécénat, CSA-Research. Le mécénat d'entreprise en France : résultats complets de l'enquête Admical – CSA Mai 2016. http://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/barometre_admical_csa_2016_vdef.pdf